Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 45

Artikel: La grande muraille

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194564

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On nous a demandé d'analyser, outre le mot Beutezug, le mot Beutezügler.

Après ce que nous avons dit plus haut, cette seconde explication est à peine nécessaire.

Donnons pourtant à ce sujet les gloses de notre ami le philologue:

- « Zügler, au lieu de Zieher, est le dérivé barbare de Zug, et désigne la personne qui fait l'action de ziehen, comme le néerlandais trekker désigne la personne qui fait l'action de trekken, qui prend part à un trek de Boers.
- » Les Beutezügler sont ceux-là qui font le Beutezug, qui vont à la recherche du butin.
- » On pourrait traduire ce mot par pirates, forbans. »

Une expérien**c**e communiste.

Sous le gouvernement de Juillet, la plupart des ouvriers républicains de Lyon étaient communistes.

Le communisme est, de toutes les conceptions, la plus simple, puisque l'Etat qu'elle cherche à réaliser a été le premier de l'humanité. Elle présente une générosité pleine de séductions: chacun pour tous, tous pour chacun.

Sébastien Commissaire, ouvrier lyonnais, devint représentant du peuple en 1849. Il considéra que c'était pour lui un devoir de prendre part au mouvement du 13 juin 1849. Condamné à la déportation, il fut transféré à Belle-Ile on il se trouva avec deux cent cinquante électeurs dont beaucoup étaient communistes.

Les plus dévoués formèrent le projet de tenter un essai de communauté dans la prison même. Plusieurs réunions eurent lieu, des statuts furent rédigés et adoptés par les adhérents.

Les sociétaires s'engagèrent à verser au compte du trésorier tout l'argent qu'ils avaient au greffe de la prison et celui qu'ils recevraient par la suite. Ils s'engageaient à confectionner des objets en paille, des chaussons ou tout autre travail. Tous les objets fabriqués devaient être vendus au profit de la communauté, les sociétaires ne devant aucun pécule individuel. En échange, les membres de la communauté devaient recevoir chaque jour, aux frais de la-caisse sociale, un demi-litre de vin ou un quart de litre, selon l'importance du fonds commun; les fumeurs et les priseurs recevraient du tabac pour leur consommation; du papier et des timbres-poste étaient mis à la disposition des sociétaires qui voudraient correspondre avec leurs familles. Le travail et les repas avaient lieu en commun.

- « Au début, les sociétaires étaient tous contents: la caisse était bien garnie; quelques citoyens avaient fait des versements relativement considérables.
- » Le deuxième mois, les ressources baissaient, il fallut diminuer les rations de vin et de tabac.
- » Le troisième mois, la Société périclitait, puis elle se disloqua et s'effondra complètement. »
 - M. Sébastien Commissaire, qui, quoique

communiste, savait se rendre compte des faits, explique fort bien les motifs de ces deux phases.

- Un certain nombre d'individus ne s'étaient mis de la Société que dans l'espérance d'avoir du vin et du tabac; aussitôt que les distributions cessèrent, ils se retirèrent.
- » Beaucoup de sociétaires recevaient chaque mois de leurs familles une somme de dix, quinze, vingt francs et même davantage, pour subvenir à leurs besoins.
- » Aussitôt qu'ils furent organisés en société, ils écrivirent à leurs parents de réduire de moitié ou de supprimer leurs envois mensuels, la caisse sociale devant leur fournir du vin, du travail, etc.
- » D'un autre côté, le travail ne se faisait ni aussi bien, ni aussi vite que du temps où chaque sociétaire travaillait pour son compte.
- Cet essai de communauté, suivi bientôt d'insuccès, contribua à décourager quelques citoyens, et fit perdre aux idées communistes un terrain qu'elles ne regagnèrent jamais dans la prison. »

L'administration de la prison avait mis à la disposition des trente détenus du petit quartier un préau. C'était le cas d'essayer la culture en commun. Pas du tout, il fut décidé que si une partie était réservée pour la promenade, l'autre serait divisée en trente parts, dont chacun pourrait faire un petit jardin ou qu'il pourrait céder, s'il n'avait pas de goût pour l'horticulture. Sur les trente détenus, la moitié aliéna sa propriété.

Voilà un essai communiste, tenté par des hommes convaincus, relaté par un ancien communiste de Lyon.

Il y a encore beaucoup de millions d'hectares inoccupés sur la surface du globe. Les partisans de la doctrine communiste feraient bien d'aller sur un coin disponible fonder une nouvelle Icarie et s'assurer par une expérience limitée de la possibilité de soumettre un pays comme la France au collectivisme

(Almanach du Bonhomme Richard.)

YVES GUYOT.

Défense de parler au pilote.

Tel est l'écriteau qui se lit sur le pont de tous nos bateaux à vapeur. — Nous avons vu des passagers exprimer leur étonnement de ce qu'il n'était pas permis d'échanger quelques mots avec le pilote et de lui demander un simple et court renseignement. Elles ne s'expliquaient pas la rigueur de cette défense, dont chacun, cependant, doit comprendre la nécessité.

Le pilote ou timonier a pour mission — on le sait — de rectifier la marche du navire et de le maintenir dans la bonne route. A cet effet, ses yeux sont constamment fixés sur le cadran de la boussole. Aussitôt que l'aiguille aimantée, dont la position est indépendante du mouvement du navire, vient à faire un écart à droite ou à gauche, il comprend que le navire, ayant dévié dans le sens opposé, c'est le moment d'intervenir. Il donne alors un tour de roue dans la direction voulue et voilà la correction faite.

Le pilote n'a pas le droit de dormir,

ni de rêver, ni de bayer aux corneilles, ni de se laisser distraire ou séduire par quoique ce soit. Ce n'est donc pas pour d'autres raisons qu'on interdit aux passagers de lui adresser la parole.

Par contre, le pilote n'a aucune initiative à prendre; il n'a qu'à se conformer aveuglément aux indications de la boussole, dont il n'est pour ainsi dire que l'appendice et le complément.

C'est la boussole qui commande: le pilote obéit comme une machine.

La grande muraille.

La guerre entre la Chine et le Japon a beaucoup fait parler de cette fameuse muraille de la Chine au sujet de laquelle nous n'avons eu jusqu'ici que des récits légendaires. Nous voyons du reste que l'armée japonaise ne s'en fait aucun souci.

Il est maintenant démontré que cette muraille telle qu'elle a été décrite n'existe pas et n'a jamais existé, témoins les renseignements exacts qui nous sont donnés à ce sujet par l'abbé Larrieu, ancien missionnaire en Chine.

Cette muraille part du golfe Leo-Tang ou Mer Jaune, à quelque distance de la côte, de laquelle, par un temps serein, il est facile de l'apercevoir. Cette première partie est généralement désignée par l'expression de ligne de pieux. C'est en effet ainsi qu'elle commence; il n'y a là aucun ouvrage de maconnerie.

De ce point elle court de l'ouest à l'est jusqu'à 112° de longitude environ. La elle s'infléchit; parvenue à peu près à la latitude de P-kin, elle remonte vers le nord et s'arrête bientôt au point de rencontre avec le Hoang-Ho, cours d'eau assez important, puis elle suit la limite nord du Konsu et se termine au désert du Gobi.

Cette dernière portion, qui constitue au moins la cinquième partie de la Muraille, se compose de simples terrassements, c'est-àdire qu'elle n'existe plus.

Dans certaines descriptions, on mentionne encore une nouvelle Muraille indiquée aussi sur quelques cartes. L'abbé Larrieu en parle et la traite avec le même dédain que la grande. Elle va de la limite occidentale du Tcheli à la limite orientale du Shensi; elle représente à peu près une courbe dont les extrémités rejoignent deux points de la Grande Muraille.

L'espace enfermé ainsi entre les deux onvrages paraît devoir être regardé comme un vaste camp retranché destiné aux concentrations des troupes au moment des invasions tartares.

L'unité du plan, l'homogénéité des matériaux n'existe pas.

Il y a réellement des parties assez élevées et assez larges pour que six ou sept cavaliers puissent s'avancer de front, mais ailleurs l'élévation et la longueur sont beaucoup moindres.

Il existe une quantité considérable de tours quadrangulaires assez rapprochées les unes des autres pour rendre possible la propagation des signaux; elles sont surtout placées sur les hauteurs voisines des défilés les plus accessibles à l'ennemi. En résumé, quelle qu'eût pu être son ancienne importance stratégique, la Grande-Muraille ne peut plus être considérée aujour-d'hui comme une barrière sérieuse contre les invasions.

Les Chinois eux-mêmes la jugent ainsi et n'en parlent qu'avec la plus grande indifférence.

A l'avant-revua.

Dâo teimps dâi z'avant-revuès et dâi grantès revuès, lè sorda dévessont lai sè preseintà bin revous et proûpro coumeint on ougnon, po ne pas sè férè vergogne. L'est po cein que lo dzo dévant, pertot dein lo veladzo, on vayai lè grenadiers, lè vortigeu et lè mouscatéro s'ein bailli à potsi po étrè reluiseints lo leindeman. Etablis su lè panâirès d'on tsai, démontâvont lo pétâiru et avoué dè l'oulhie d'oliva, dao tripoli, dao tiolon pela et dai bocons de patta, frottavont lo canon, lè capucinès, lo tsin, lo bassinet et tota la pliatena, lo gatollion, la sous garda, la badietta et la bayonnetta, que tot cein dévessai veni blianc et reluirè coumeint on merião. Et faillái assebin bailli on coup åi botons dåo chacot, ai jurdiulaires, à la liberté-patrie, ai botons dè l'habit, ao sabro et ao bet dåo fourreau, sein comptå que faillai onco mettre dao blianc à la craija, à la breintalla dảo fusi, âi corrâi dè l'abressà et à cliião dè la musetta, et ceri la becqua et lo fond dao chacot, la giberna, lo fourreau dâo sâbro et cé dè la bayonnetta. Lâo faillái tota na vouarba po cein férè, kâ y'ein avâi dâi brequès!

Se cllião qu'aviont dão goût po lo militéro fasont cein ein concheince, on part d'autro sè conteintâvont d'eimbardouffâ on bocon onna patta et dè férè état dè la passa, sein tant petsegni, su lo pe gros, et y'ein avâi mémameint que ne s'ein tsaillessont diéro et que tracivont avoué lão fusi tôt que l'étâi, sein pi vouâiti se l'étâi preseintablio.

On dzo d'avant-revua, qu'on fasăi l'inspeqchon dâi z'armès, on certain gaillâ, que fasâi lo tsachâo et qu'étâi meillâo tsachâo què bon sordâ, sè preseinte avoué on fusi qu'on arâi de que l'avâi rappertsi permi dè la vilhie ferraille. Lo capitaino lâi fâ on petit savon, mâ n'ouzà pas trâo lâi ein derè po cein que l'autro étâi on rebriqueu dâo diablio. Portant lâi fe que n'étâi pas deinsè qu'on sordâ dévessâi soigni sè z'afférès et que dévessâi preindrè sè mésourès po la granta revua et dè ne lâi pas veni avoué on fusi asse coffo, sein quiet: gâ!

La granta revua arrevè. Lo gaillà lai revà sein pin avâi pana son fusi, qu'étâi einrouilli coumeint on berna qu'a passa l'hivai su on moué dè terra. Adon quand lo capitaino vài cein, lài fà:

— Må, må! coumeint fédè-vo, vo qu'étès bon tsachâo et qu'amà qu'on diéssè que vo z'ein étès on to fin, et que sédè cein que l'est que n'arma à fû, coumeint fédè-vo dè vo preseintá avoué on fusi asse rodzo què cein, tandi que cllião dè voutres camerado reluisont dão tant que sont bliancs?

— Qu'est te que cein fâ, capitaino, se repond, lè tsins rodzo moozont tot asse bin què lè bliancs.

Le z'autro sè sont ti met à recaffa et lo capitaino, que cognessai se n'hommo, a lévà le z'épaulès ein sorizeint et a passa à ne n'autro.

Lettre d'un nouveau débarqué à Paris,

On nous a confié, pendant quelques instants, l'original d'une lettre envoyée dans son village par un jeune homme de la campagne et depuis quelques semaines à Paris.

Nous reproduisons textuellement.

Ma très chair mère,

La présent est pour vous dire qui m'ait impocible de resté ché le maitre ché qui vous m'avémi à Paris. Vous comprendré pourquoi. Voilà ses abitudes. Le mâtin y sort à cheval aveq un habi d'une drole de qouleu gri mélai, des pié à la tête et un petit chapo plat. Après dejeuné y met une jaquet plus fonsai et un grand chapo comme celui de mosieur le ministre. Le soir y sabil comme sil se mariait et y ne se mari pas tout de même. Et ce chapo est tret qurieu, il est ho si on veut et y s'aplati comme un gateau. Bref, un tas de déguisement. C'est petitêtre un voleu et je voudrait pas me trouvé maîlé par la dedan, etc.

A propos de la lutte contre l'alcoolisme.

En 1836, la Société vaudoise d'utilité publique ouvrit un concours sur cette question: Quels sont les moyens de combattre efficacement le vice de l'ivrognerie dans notre canton?

Au nombre des mémoires auxquels ce concours donna lieu, il en est un qui est tout particulièrement original dans les moyens qu'il propose

« Il faut, dit son auteur, conférer à l'Etat le monopole de la vente du vin, en établissant dans chaque commune un agent national qui, au nom de l'Etat, achèterait tous les vins vendables, et serait chargé, également pour le compte de l'Etat, d'exploiter la vente en détail.

» Ce qui excèderait la consommation intérieure serait exporté, toujours pour le compte de l'Etat, qui ferait ainsi les bénéfices dévolus aux marchands de vin. »

L'auteur imagine en outre que ces profits permettraient de diminuer les impôts et, dans la supposition même où ils seraient absorbés par les frais d'exploitation, il énumère les autres avantages qui en résulteraient; ainsi les mœurs publiques s'amélioreraient; le prix du vin subirait moins de variations d'une année à l'autre; la consommation intérieure diminuerait et le bas prix du vin engagerait les propriétaires à convertir les vignes en prés. En outre, l'agent national ferait mieux exécuter les règlements de police que l'autorité municipale, trop souvent intéressée à tolérer les abus.

Noces de bois et noces d'étain.

— Les citoyens des Etats-Unis, qui sont toujours en tout des gens pressés, n'attendent plus les échéances où se célèbrent traditionnellement les noces d'argent et d'or. Ils y ont ajouté les noces de bois et les noces d'étain. C'est devenu le grand genre, dans la société newyorkaise, de célébrer, sous ces dénominations, le cinquième et le dixième anniversaires du mariage.

Récemment, un riche couple de New-York a fêté ses noces d'étain par un diner et une soirée allégoriques, où toute la vaisselle, la gobeletterie, les surtouts, les vases de fleurs, etc., étaient en étain, mais en étain artistique d'une valeur décorative considérable.

Pour les noces de bois, les parents et les amis envoient aux époux des cadeaux élégants et cossus en bois sculpté.

Croix sur les grands chemins.

— Il est sans doute peu de personnes qui connaissent exactement l'origine des nombreuses croix qu'on rencontre au bord du chemin, dans les pays catholiques. Voici:

Au XIe siècle, les seigneurs étaient toujours en guerre les uns contre les autres, et les rois n'avaient pas assez d'autorité pour mettre un terme à ce funeste état de choses.

L'Eglise essaya d'abord d'établir la Paix de Dieu, destinée à empêcher toute querelle entre les particuliers.

Cette prescription ne fut point observée, et il fallut prendre un autre moyen. On défendit de se battre depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. C'est ce qu'on appela la Trève de Dieu; plus tard, la Quarantaine-le-Roi défendit de tirer vengeance d'une offense avant que quarante jours se fussent écoulés. Mais les seigneurs continuèrent de batailler entre eux, de dépouiller les voyageurs, etc... Afin de réprimer le plus possible ces désordres, il fut arrêté que, si quelqu'un, poursuivi par ses ennemis, trouvait un refuge sur le chemin auprès de quelque croix, cet asile serait sacré comme une église. Ce fut donc pour ménager des secours aux voyageurs, que des croix furent érigées de place en place sur les grandes routes.

~~~~}